

Résumé de la recherche :

Place et rôle de l'émotion en justice réparatrice, Étude du cheminement émotionnel d'ex-contrevenants engagés dans un processus réparateur

par

Céline Fantini
celine.fantini@umontreal.ca

Il convient de considérer le paradigme de justice réparatrice (JR) comme un modèle éclaté (Jaccoud, 2007), regroupant une pluralité de préceptes, de finalités et de pratiques. Des auteurs s'accordent toutefois sur le fait que *la réparation* des torts vécus par les parties impliquées, à la suite d'un acte dommageable, semble être au cœur du modèle¹ (Zehr, 1995 ; Walgrave, 1999). En l'espèce, la JR est entendue comme étant un *processus* d'échange visant à réparer (*matériellement* et/ou *symboliquement*), les conséquences vécues par les parties et découlant de l'acte préjudiciable (Sherman, 2003). Les pratiques de JR mettent en scène une ou plusieurs victimes, contrevenant(s)/ex-contrevenant(s) et membres de la communauté, qui échangent au sujet de l'acte criminel et de ses conséquences, dans une perspective de réparation. Quel lien existe-t-il entre le concept d'émotion et le paradigme de JR ?

Au cours des vingt dernières années, les pratiques juridiques et parajuridiques ont peu à peu changé, en raison de l'influence de perspectives axées davantage sur une approche émotionnellement intelligente à régler les différends. L'influence croissante de la psychologie et notamment du concept de l'intelligence émotionnelle (Mayer et Salovey, 1993), a conduit à une mutation dans la manière de considérer la résolution des conflits. Un tel changement de perspective se manifeste notamment au sein du paradigme de la JR ainsi que du courant de la jurisprudence thérapeutique².

Dans l'élan de l'expansion d'un intérêt scientifique quant au rôle des émotions, certaines théories en psychologie ont cherché à relier les émotions à l'intelligence. Le travail de Peter Salovey et John Mayer a en ce sens conduit à l'émergence du concept d'intelligence émotionnelle au sein de la communauté universitaire (Mayer et Salovey, 1993). Mayer et Salovey définissent le concept d'intelligence émotionnelle comme étant un type d'intelligence sociale impliquant la compréhension et la gestion du sujet quant à ses propres émotions et celles des autres, sa capacité à utiliser l'information afin de guider ses pensées et actions, ainsi que ses habiletés à distinguer ses propres émotions de celles des autres (Mayer et Salovey, 1993)³. De nombreuses recherches attestent de l'utilité pratique du concept d'intelligence émotionnelle dans une perspective prédictive en ce qui concerne la qualité des relations sociales, les comportements prosociaux, et les comportements déviants (Matthews et *coll.*, 2008). Les travaux de

¹ Le modèle de JR diffère des modèles rétributifs et réhabilitatifs. Le paradigme rétributif est centré sur la peine ou la sanction punitive, celui réhabilitatif sur le traitement du délinquant.

² L'élaboration du concept est attribuée aux travaux de Wexler et Winick (1991). La jurisprudence thérapeutique examine l'effet et l'impact que la loi (puis plus largement le système judiciaire et les institutions dans son ensemble), peut avoir sur le bien-être, y compris le bien-être émotionnel, des acteurs de justice.

³ Les auteurs attribuent au concept une large portée puisque ce dernier comprend l'évaluation verbale et non-verbale, l'expression de l'émotion, sa gestion/régulation, ainsi que l'utilisation de son contenu dans la résolution de problèmes (Mayer et Salovey, 1993). Ils ont par la suite clarifié leur définition du concept en précisant que l'intelligence émotionnelle comporte quatre domaines principaux (perception, compréhension, utilisation et gestion des émotions), Mayer et Salovey (1997).

recherche relatifs à l'intelligence émotionnelle suggèrent en effet que la perception, la compréhension et la gestion des émotions sont des processus importants dans la résolution de problèmes (King, 2009). De telles connaissances et habiletés en matière d'émotion jouent un rôle prédominant dans l'élaboration de résolution compréhensive de conflits juridiques et parajuridiques (King, 2009). Dans une telle optique, la jurisprudence thérapeutique et la JR mettent de plus en plus l'accent sur l'importance de prendre en compte les processus de dimensions émotionnelles, tant en théorie qu'en pratique.

Dans une perspective réparatrice, les comportements préjudiciables peuvent causer des dommages de nature matérielle, ainsi que de nature émotionnelle ou psychologique, qui devraient être guéris si le conflit est résolu de manière compréhensive (Sherman, 2003). À ce sujet en effet, au sein des rencontres entre victime(s) et contrevenant(s), les émotions de chacun peuvent être exprimées et libérées à travers un dialogue entourant l'acte préjudiciable et ses conséquences, ainsi que les possibilités de réparation du contrevenant (Gehm, 1998). L'ampleur d'un tel intérêt émotionnel en ce qui a trait au processus de règlement des différends, conduit Sherman (2003, p.2) à considérer l'avènement d'un nouveau paradigme de Justice, celui de « la Justice émotionnellement intelligente ».

Face à une telle effervescence en JR, tant théoriquement qu'empiriquement vis-à-vis de la dimension émotionnelle, il était légitime de s'interroger dans un premier temps sur la place et le rôle de l'émotion en JR (objet de notre recension des écrits), puis d'en considérer les éventuelles implications.

I – PLACE ET RÔLE DE L'ÉMOTION EN JR :

Bilan de la recension des écrits et problématisation

Dans un premier temps, le concept d'émotion a été étudié à travers une perspective historico-épistémologique, psychologique et sociologique. La perspective psychologique a été retenue. La recension effectuée a permis de mettre en lumière la place et le rôle du champ émotionnel tant au sein du paradigme de JR qu'auprès des individus participants à des expériences de JR. Tout d'abord, les deux systèmes de justice, le système traditionnel de justice et la JR ont été comparés sous la lunette émotionnelle. La JR apparaît comme le lieu privilégié de l'expression émotionnelle comparativement au système traditionnel de justice. L'émotion en JR se révèle être un élément substantiel ainsi que le baromètre de l'efficacité (Sherman, 2003; Rossner, 2011; Doak, 2011 ; Gromet, 2012 ; Rossner, 2012). Ensuite, auprès des individus, l'émotion considérée au sein des expériences de JR, paraît essentielle sur deux aspects. Elle constitue à la fois l'*outil* permettant d'évaluer les effets réparateurs potentiels des expériences (Rossner, 2008), ainsi que les *effets réparateurs* eux-mêmes, tant auprès de la victime que du contrevenant (Strang, 2002 ; Rossner, 2008 ; Jackson, 2009 ; Doak, 2011 ; Gromet, 2012). Particulièrement chez ce dernier, des études font émerger la question d'un préalable émotionnel en vue de réaliser une réparation se pose. Les principales émotions considérées comme préalable à une réparation seraient la honte, l'empathie et la culpabilité (Tangney, 1991 ; Tangney et Dearing, 2002 ; Jackson, 2009). Cependant, les résultats divergent fortement, faisant parfois ressortir une absence de consensus au sein même de la conceptualisation de certaines émotions. La recension réalisée a ainsi révélé certaines limites et lacunes à travers la manière dont est appréhendé le champ émotionnel en JR.

Tout d'abord, la notion d'émotion n'est pas abordée de manière homogène au sein des différentes recherches, les auteurs occultant en général d'aborder leurs études à travers une définition précise des émotions analysées, taisant parfois ce qu'ils entendent par

« émotion ». Ce constat nous amène à proposer l'étude de l'émotion en JR comme un objet en soi, et à partir d'une définition de référence de l'émotion (définition présentée dans la partie méthodologie), laquelle servira de fil conducteur pour la présente étude. Également, un tel constat nous amène à opérer le choix de privilégier la dimension conceptuelle subjective de l'émotion soit la subjectivité des acteurs, leurs ressentis, le sens qu'ils donnent à leurs émotions, leurs croyances et valeurs, et non sur un canevas préconstruit d'émotions.

De plus, il émerge des recherches une certaine omniprésence de la considération de la victime. Les émotions sont principalement abordées dans l'intérêt et selon la perspective des victimes. La présente recherche a donc pour objectif de considérer le rôle des émotions en JR du côté du contrevenant.

Enfin, il convient de souligner que les émotions sont étudiées principalement au sein des expériences *stricto sensu* de JR, occultant le cheminement de vie, le cheminement carcéral qui les précèdent et souvent celui qui les succède. Or, la présence émotionnelle ne permettrait pas, à elle seule, d'expliquer l'« effectivité » des expériences en JR. Rossner (2012) précise en ce sens que si la JR fonctionne pour certains contrevenants adultes, c'est notamment parce que l'intervention s'est produite au bon moment dans leur vie afin de permettre un impact significatif. Selon l'auteure, il y aurait donc également une composante situationnelle et contextuelle à prendre en compte dans le cadre d'une expérience de JR ayant abouti.

Pourtant, si des études s'intéressent à l'étude de trajectoires de vie de criminels engagés dans un processus réparateur (Wolf, 2008 ; Miller, 2011), aucune pour l'instant n'étudie particulièrement « les trajectoires émotionnelles » de criminels engagés au sein d'un processus de JR, et ce, bien que l'expression émotionnelle au sein d'expériences de JR ait été décrite comme nécessaire, voire fondamentale. La recension des écrits a en effet permis de souligner le rôle fondamental de l'émotion en JR, puisqu'une charge émotionnelle, exprimée de plus avec intensité, semble être nécessaire au bon déroulement et à la réussite des expériences. Une meilleure connaissance en la matière semble donc souhaitable tant théoriquement que pragmatiquement. En effet, si « la JR exige chez le contrevenant son engagement émotionnel » (Bennet, 2006) il paraît alors légitime de se demander *comment celui-ci chemine émotionnellement au sein d'un processus de JR*.

La présente étude vise à contribuer à un tel avancement de connaissance en essayant de combler certaines des lacunes présentées ci-dessus.

II – MÉTHODOLOGIE

Le chapitre de méthodologie décrit les objectifs de la recherche et la méthodologie utilisée pour y parvenir (stratégies de collecte et d'analyse des données).

L'objectif de l'étude est d'*explorer et de décrire le cheminement émotionnel d'ex-contrevenants impliqués dans un processus de JR*. Afin de répondre à cet objectif, les objectifs spécifiques suivants sont visés :

- *Décrire et examiner le matériel émotionnel impliqué dans la vie d'ex-contrevenants engagés dans un processus de JR*. Il s'agira particulièrement de mettre en lumière la dimension émotionnelle des trajectoires, à travers l'étude de trois dimensions émotionnelles (cognition/ émotions au sens strict/comportement).
- *Retracer les trajectoires émotionnelles étudiées*, en mettant l'accent sur la « structure » émotionnelle, à savoir sur l'aspect « transitions émotionnelles » des trajectoires.
- *Explorer le lien, au sein des cheminements émotionnels étudiés, entre la dimension émotionnelle et les effets réparateurs*.

Par anciens contrevenants engagés dans un « processus de justice réparatrice » il est entendu que les participants ont tous réalisé une expérience considérée, tant au sein de la littérature qu'empiriquement, comme étant « réparatrice ». Alain, Bertrand et Denis ont réalisé une expérience de *Rencontres-Détenus-Victimes* (RDV). Bertrand a également réalisé deux expériences de *face-à-face*. Marc a réalisé une réparation directe avec sa propre victime. Les prénoms utilisés dans la présente étude sont fictifs, afin de maintenir l'anonymat des participants.

Afin de répondre au mieux à nos objectifs de recherche, nous avons choisi d'aborder la « dimension émotionnelle » à travers une perspective psychologique compréhensive, ainsi que les « trajectoires émotionnelles » sous l'angle des théories sur les « points tournants » (Laub et Sampson, 1993). Le concept de « points tournants » est en effet important dans l'étude de récit de vie puisqu'il est utile à la compréhension des changements dans les comportements humains au cours de l'existence (Laub et Sampson, 1993). Un tel cadre théorique et analytique apparaît pertinent afin d'appréhender au mieux l'aspect « trajectoire de vie »/« cheminement » émotionnel et la dimension relative à l'« émotion », au « matériel émotionnel ».

Par « émotion » nous entendons « processus émotionnel », processus composé de plusieurs éléments. Les perspectives contemporaines de l'émotion insistent sur la présence simultanée d'un ensemble de *réponses* : physiologiques/ comportementales/ expressives et cognitive/expérientielle (Luminet, 2008). Cette approche intègre à la fois les aspects subjectifs/cognitifs et comportementaux de l'émotion. L'étude se concentrera donc sur *trois dimensions émotionnelles principalement (cognition, comportement et émotions au sens strict)*.

La collecte des données a été réalisée par le biais de quatre entretiens non-directifs, menés en profondeur, chacun d'une durée de 1h30 à 2h. Concernant le profil des interviewés, il s'agit de quatre hommes âgés de 47 à 57 ans et ayant été condamnés à une peine criminelle. Ils ont tous réalisé une expérience de JR depuis au moins un an. Ils sont de citoyenneté canadienne. Comme précisé ci-dessus, trois des quatre participants ont réalisé une expérience de RDV. Il s'agit d'une expérience de JR dispensée par le Centre de Services de Justice Réparatrice de Montréal. Un RDV permet de faire se rencontrer et de réunir autour d'un dialogue se voulant « réparateur », des victimes et des criminels de crimes « apparentés ». Cela signifie qu'ils sont liés à un crime de même nature, mais qu'ils ne se connaissent pas avant l'expérience réalisée. Les RDV se déroulent généralement au sein d'un pénitencier (Centre Fédéral de Formation de Laval et La Montée Saint-François en l'espèce). Il s'agit d'une suite de rencontres (sept à huit) durant chacune trois heures environ, et réunissant de trois à quatre victimes et de trois à quatre criminels. L'expérience est encadrée par deux animateurs du Centre de Services de Justice Réparatrice de Montréal. Deux représentants de la communauté prennent également part à l'expérience. L'objectif de ces rencontres est de favoriser une réparation plutôt « symbolique » des torts vécus par les victimes. Il s'agit d'un espace de parole où les participants peuvent s'exprimer librement et visant à favoriser la prise de conscience de l'impact du crime et la responsabilisation des contrevenants, ainsi qu'une libération des émotions chez les participants. Les face-à-face réalisés par Bertrand sont aussi dispensés par le Centre de Services de Justice Réparatrice de Montréal. Il s'agit d'une voire de deux ou trois rencontres réunissant un contrevenant et une victime de crime apparenté, ainsi que deux animateurs et un membre de la communauté. Elles ont lieu au sein d'un local de l'organisme et dure deux heures environ chacune.

Alain a été condamné à une sentence-vie pour un double homicide. Il a réalisé un « RDV-tous crimes ». Il s'agissait d'un RDV où étaient présentes des victimes d'homicide et des victimes de vol par effraction. Il connaissait très peu ses victimes

rencontrées trois semaines auparavant dans un bar. Il a aussi été condamné pour vol par effraction, fraude, vol avec violence, vol d'automobile et tentative de meurtre. Bertrand a été condamné pour avoir commis des actes incestueux sur sa fille. Il a réalisé un « RDV-inceste » et deux face-à-face. Denis a été condamné pour gangstérisme, trafic de drogue et complot de meurtre. Anciennement affilié au crime organisé, il a participé à un « RDV-crime organisé/motards ». Il a également purgé d'autres peines pour vol de banque et trafic de drogue. Marc a été condamné à une sentence-vie pour le meurtre de son beau père. Il a réalisé une réparation directe avec sa demi-soeur, fille de la victime.

Il convient de souligner l'intérêt de notre étude au regard du type d'expérience réalisé par les participants. La revue de littérature scientifique a en effet mis en évidence qu'il n'y a pas, à notre connaissance, de recherche explorant particulièrement la dimension émotionnelle au sein de RDV ou de face-à-face.

Les chapitres suivants font état des résultats de la recherche. Ils mettent en relief les cheminements des participants en état de fermeture émotionnelle (troisième chapitre du mémoire) puis d'ouverture émotionnelle (quatrième chapitre du mémoire). Les caractéristiques émotionnelles propres à chaque état émotionnel sont exposées. Nous abordons les éléments qui ont joué un rôle dans l'émergence du changement, les composantes constituant les différents états émotionnels ainsi que les changements qui en résultent. Nous avons particulièrement examiné la transition entre le passage d'un état de fermeture à un état d'ouverture émotionnelle, ainsi que l'expérience de JR.

III – RÉSULTATS

Il ressort des entrevues et du champ lexical utilisé par l'ensemble des participants que leur cheminement est caractérisé par deux états émotionnels principaux, à savoir un état de « fermeture » émotionnelle (1) et un état d' « ouverture » émotionnelle (2).

1. Les composantes émotionnelles du cheminement en état de fermeture émotionnelle

Par « fermeture » émotionnelle est tout d'abord entendue une fermeture émotionnelle vis-à-vis des participants eux-mêmes : « *J'étais enfermé dans ma tête, (...) je me sentais pogné même quand j'étais dehors, (...) pas capable de vivre une émotion.* » (Alain) Également, une telle fermeture émotionnelle s'exprime au regard de leurs agissements criminels, des autres, de leurs proches, et de leur victime. Dans un premier temps, l'état émotionnel des participants est caractérisé par une fermeture émotionnelle conséquente.

1.1 Un état de fermeture émotionnel conséquent : « gel » émotionnel, cognitif et comportemental

Cette partie correspond à une « photographie » de l'état émotionnel entourant les agissements criminels des participants. Les termes « fermeture émotionnelle conséquente » signifient que les participants sont fermés tant vis-à-vis d'eux-mêmes que des autres (victimes et entourage) et qu'ils font état d'un « gel⁴ » émotionnel important (cognitif/émotionnel/comportemental). Ces trois dimensions émotionnelles s'autoalimentent mutuellement. Ce blocage émotionnel ou « gel » émotionnel-cognitif apparaît comme le résultat de la mise en place de stratégies de la part des participants, afin de ne pas ressentir en partie ou totalement leurs émotions/cognitions qui sont perçues et vécues comme désagréables. Ces émotions désagréables et les stratégies de blocage qui en découlent sont, pour la plupart, en lien avec leurs agissements criminels. L'analyse des résultats révèle trois types

⁴ Le terme de « gel » est en l'espèce utilisé, correspondant au champ lexical employé par les interviewés.

de stratégies usitées par les participants, soit trois différents moyens dont ont recours les participants afin de « geler » certaines émotions et cognitions.

Il s'agit d'une part du « gel physique » par le biais de substances psychotropes, soit un gel de prime abord physique, par l'absorption de drogues et/ou d'alcool. Il est présent de manière conséquente chez la majorité des participants, afin de geler leurs émotions et leurs pensées. Le gel physique facilite le passage à l'acte criminel ainsi que sa répétition, chez trois participants. Il permet de bloquer les pensées négatives, désagréables et culpabilisantes en lien aux agissements criminels commis. Chez les participants, un état de fuite et de déni cognitif par rapport à leurs actes est ainsi engendré et/ou renforcé. D'autre part, le « gel émotionnel » est aussi présent : « *Oui les émotions, ça gèle aussi.* » (Alain) Il s'agit du gel de certaines émotions par le biais d'autres émotions. Les participants vivent exclusivement et automatiquement certaines émotions à la place des émotions vécues et ressenties. Concrètement, cela signifie que les participants ne sont pas en mesure d'exprimer l'émotion vécue sur le moment, cette dernière est occultée. Il y a par exemple le dénigrement et le sentiment d'infériorité qui, non-exprimés, se traduisent chez Alain en expression de colère. Enfin, les participants ont aussi recours au « gel cognitif », procédés cognitifs ayant pour effet de produire un gel émotionnel puis comportemental quant à la réalité vécue en lien avec leurs agissements. Par exemple, l'ensemble des participants a recours à une attitude égocentrique au sein de laquelle ils ne perçoivent que leur propre réalité, et/ou leurs propres souffrances. Aussi, les participants ont recours à la rationalisation/justification de leurs agissements criminels et/ou de leurs conséquences, à la rationalisation/justification ou banalisation d'un mode de vie criminel. Une telle perception les amène à minimiser, banaliser voire à totalement occulter la souffrance et la réalité de l'autre, de la victime ; banaliser voire dénier leur responsabilité vis-à-vis de leurs actes et de leurs conséquences. Cette attitude se caractérise alors par une absence d'empathie, de culpabilité et de remords envers leurs agissements criminels et leur(s) victime(s).

Les différents types de gels émotionnels décrits maintiennent l'emprisonnement des interviewés au sein d'une structure de défense émotionnelle-cognitive-comportementale rigide. Cela traduit une mise à distance de leurs émotions avec eux-mêmes, une absence de ressenti émotionnel et donc une absence/défaut de connaissance et de compréhension de leurs propres émotions. Ce schéma crée et entretient déni, fuite au regard de la réalité des agissements criminels et de ses conséquences. Ce qui engendre absence d'empathie, de culpabilité et de remords envers autrui et leur victime. L'absorption de drogues et/ou d'alcool et l'entretien de pensées, valeurs, croyances déviantes/inadéquates fortes, apparaissent comme étant les principaux facteurs jouant un rôle dans le maintien de ce « cercle vicieux émotionnel » de fermeture.

À ce stade émotionnel, tous les participants sont donc gelés et fermés émotionnellement et pourtant, certains éléments (début de dégel émotionnel et présence de relations significatives) vont leur permettre peu à peu de morceler cet état de fermeture (1.2) puis d'amorcer un cheminement émotionnel (1.3). Ceci va les conduire à s'ouvrir minimalement sur eux-mêmes et les autres. La question de savoir comment les participants cheminent d'un état de fermeture à un état d'ouverture émotionnelle est ensuite analysée.

1.2 État de fermeture émotionnelle et amorce du changement

Dans un premier temps, l'émergence du changement prend la forme d'un *début de dégel émotionnel*. À ce sujet, il convient de souligner le rôle fondamental de la *dimension comportement* au sein de l'amorce dudit changement. En effet, ce dernier avant d'être cognitif et émotionnel, a d'abord été strictement comportemental (emprisonnement/

arrestation conduisant à l'arrêt de drogues/alcool, se dénoncer aux services de police pour un proche). Par exemple, chez Alain et Bertrand, le premier pas de leur cheminement est caractérisé par *l'arrêt de drogues et d'alcool*, produisant chez eux un *dégel physique*. Denis suite à son *incarcération*, vit un *dégel* de prime abord *cognitif* (arrêt de la justification d'un mode de vie délinquant). Cette première forme de dégel résulte donc d'une modification dans le comportement des participants. Pourtant, si auprès de l'ensemble des interviewés une première forme de dégel émotionnel *a minima* et progressive est présente, elle n'est cependant pas constitutive de changements émotionnels significatifs (c'est-à-dire des changements à la fois émotionnels, cognitifs et comportementaux).

De plus, il convient de souligner que certaines relations significatives (les proches pour Bertrand, Marc et Denis) ou perçues comme significatives (un gardien de pénitencier pour Alain), sont importantes dans l'amorce d'un tel *changement comportemental*. En effet, elles permettent aux participants de poser des actions, comme Denis et Bertrand qui commenceront à cheminer particulièrement pour leur fille. À ce stade, les interviewés ne possèdent pas encore l'intention de changer pour soi, de travailler sur soi. Ce début de cheminement est vécu comme un « moyen » et non comme une « fin ». Les motivations révèlent que les interviewés considèrent plutôt les changements comportementaux réalisés comme des « moyens » stratégiques et utilitaires, et non comme une « finalité » de changement en soi. Une question se pose alors, comment les participants amorcent-ils véritablement leur cheminement émotionnel ?

1.3 Les éléments constitutifs du déclenchement du cheminement émotionnel des participants

Les résultats révèlent que l'amorce d'un cheminement émotionnel est favorisée par certains éléments comme un *dégel émotionnel « global »* et une *ouverture*, une réceptivité à soi *significative*, ainsi que par *l'établissement d'une relation aidante de confiance*. Ces trois dimensions paraissent intrinsèquement liées.

Tout d'abord, les éléments et changements précédemment décrits (début de dégel émotionnel et relations significatives) finissent par déstabiliser voire rendre inopérant la structure de défense émotionnelle-cognitive-comportementale que les participants s'étaient forgée. Il s'ensuit alors un dégel émotionnel conséquent dit « *global* ».

Ce dégel émotionnel global conduit à une *ouverture* émotionnelle des participants vis-à-vis d'eux-mêmes. Comment cela se traduit-il ? Il émane des propos de trois participants que dégel émotionnel et (re)connexion à soi, à la « réalité » sont intrinsèquement liés. Par (re)connexion à soi est entendue la prise de conscience des émotions enfouies et/ou occultés, qu'elles soient positives ou négatives/désagréables, tant vis-à-vis d'eux-mêmes que de leurs agissements criminels. Les interviewés disent sortir de leur fuite et déni émotionnel. Également, cette prise de conscience, ouverture émotionnelle à soi, s'accompagne chez tous les participants par un changement de perception. Ce dernier est relatif à la conscientisation du crime et du « mal » engendré. Est alors présente une perception de soi très dénigrante et négative, associée à une émotion de culpabilité/remords en liens avec les actes commis. Elle semble émerger au sein de ce stade émotionnel de prise de conscience, et sera présente tout au long du cheminement des participants.

Ensuite, chez tous les interviewés est présent un lien entre début de cheminement émotionnel et établissement d'une première relation significative, aidante et de confiance, deuxième élément à considérer. L'établissement d'une telle relation est le fruit d'un certain processus : « *Pour réussir à cheminer il a fallu que je m'abandonne et pis que je demande de l'aide. Donc ça a été de ME faire confiance ET faire confiance, mais c'est depuis que je me fais confiance que je fais confiance aux autres.* » (Bertrand) Pour

établir un tel lien, il importe que la relation soit avant tout *perçue* comme *potentiellement de confiance*. Les ex-contrevenants ont reporté éprouver un sentiment de confiance lorsqu'ils discernaient des partages « sincères », de « cœur à cœur », « authentiques », « sans jugement », constitués « d'écoute », « d'empathie », d'un « sentiment de liberté d'adhésion ». L'instauration d'un lien de confiance est indépendante de la nature et du contexte (carcéral ou non) de la relation (A.A-N.A, thérapeute privé ou carcéral, agent correctionnel). Cependant, même si tous les éléments caractérisant une relation dite de confiance sont présents, si les contrevenants ne sont pas *a minima* ouverts émotionnellement, une telle relation aura peu ou pas d'impact. Comment être ouvert à l'autre si l'on n'est pas, de prime abord, ouvert à soi-même ? En fait, il semble qu'il s'agisse surtout de leur perception qui ait changé lors de leur ouverture émotionnelle. Il résulte de l'analyse que grâce à cette ouverture ils ont pu, par la suite, percevoir une relation comme étant de confiance. Ainsi, au sein d'une relation vécue de manière significative, une ouverture émotionnelle minimale à soi et à l'autre est une composante préalable et nécessaire au regard de tout autre élément : « *Ces personnes-là elles m'ont vraiment aidé là, parce que là j'étais ouvert à me montrer tel que j'étais. J'étais capable de me montrer vulnérable, avec mes faiblesses, pis oui j'ai peur, mais j'y vais pareil* ». (Alain) Cet élément éclaire pourquoi la mise en place d'une première relation de confiance est apparue particulièrement difficile chez tous les participants.

Il convient de souligner que la relation aidante et de confiance établie apparaît comme l'élément déclencheur du cheminement émotionnel des participants. Elle conduit en effet à la réalisation d'importants changements émotionnels *significatifs* (c'est-à-dire tant cognitif, émotionnel que comportemental) chez les ex-contrevenants. De tels changements sont vécus tel un « point tournant » par les interviewés. Ces changements sont d'une part de nature émotionnelle et cognitive. Par exemple, une telle relation amène les participants à véritablement commencer à décoder, comprendre et exprimer leur vécu émotionnel. Elle les conduit à changer leur perspective vis-à-vis de leur propre souffrance et à prendre du recul à son égard. Une fois ouverts et après l'établissement d'une première relation de confiance, les interviewés paraissent capables de percevoir et d'établir plus facilement d'autres relations de confiance. D'autre part, leur intention se modifie à travers l'émergence de la motivation à changer. L'aspect motivationnel est fondamental puisqu'un tel changement apparaît comme un indicateur du début du cheminement émotionnel des participants. Enfin, vis-à-vis de l'aspect comportemental, cette dimension se traduit par la mise en place progressive de stratégies émotionnelles personnelles adaptées (méditation, sport, écriture, lecture). Aussi, les interviewés démontrent volonté, participation et engagement accru à des programmes carcéraux.

2. Les composantes émotionnelles du cheminement en état d'ouverture émotionnelle

Par « ouverture » émotionnelle est tout d'abord entendue une ouverture émotionnelle vis-à-vis des participants eux-mêmes. Elle se caractérise aussi par une ouverture émotionnelle vis-à-vis de leurs agissements criminels quant à leurs victimes, des autres et de leurs proches.

2.1 De l'ouverture émotionnelle à soi à l'ouverture émotionnelle à l'autre

À cette étape du processus, les participants déjà émotionnellement ouverts vont petit à petit cheminer pour, dans un premier temps, s'ouvrir davantage vis-à-vis d'eux-mêmes et des gestes qu'ils ont posés. Ils sont alors focalisés sur eux, sur leur propre situation carcérale, sur leur propre souffrance et « guérison ». Il émerge l'idée que la réparation débute avant

tout à travers leur propre réparation. Une telle attitude autocentrée chez les interviewés semble être une étape préalable nécessaire. Avant de pouvoir accueillir la souffrance de l'autre, de la victime, ils se doivent d'accueillir leur propre souffrance. L'ouverture à soi apparaît donc en ce sens comme un préalable requis chez les participants, afin qu'ils puissent être ouverts à la victime : « *Pour être capable d'être à l'écoute d'une victime, je pense qu'il faut en premier que je sois à l'écoute de moi. L'ancien moi n'aurait pas été capable d'être à l'écoute. Car faut que je sois à l'écoute de moi, pour être capable de ressentir les émotions de la victime. Parce que ben ça passe par ma propre émotion, au moment où est-ce que je me sens touché, faut que j'accueille tout ce qui se passe en dedans.* » (Bertrand) Un tel travail sur eux-mêmes les amène peu à peu à s'ouvrir à une considération pour la victime.

Il convient de souligner qu'à ce stade, le contexte carcéral n'entrave pas le cheminement émotionnel des contrevenants. Au contraire, pour certains un tel milieu les incite à cheminer sur eux-mêmes, étant perçu comme un environnement difficile et fermé. Il n'est alors pas perçu comme un lieu entravant leur liberté intérieure et leur bien-être. Il transparait explicitement auprès de trois participants de tels sentiments, certains ressentant même du bonheur. Ces sentiments apparaissent chez les interviewés après leur dégel émotionnel, une fois libérés de leur « prison intérieure » (Alain), une fois leur cheminement émotionnel commencé. Ce sentiment intérieur de liberté semble alors en lien avec leur degré de cheminement émotionnel.

2.2 Une ouverture émotionnelle à la perspective et au vécu de la victime

Il transparait chez tous les participants, au cours de leur cheminement, la volonté de cheminer dans l'optique d'une réparation envers les victimes. Cette volonté apparaît plus expressément suite à une forte sensibilisation⁵ personnelle à l'égard de leur/d'une victime émergeant après un « rapport direct » avec cette dernière (pour Alain dans le cadre d'une audience de révision judiciaire et pour Bertrand avec un programme correctionnel) ou un « rapport indirect » (avec le travail sur l'image de la victime au sein de thérapie pour Denis et Marc).

Chez Alain et Bertrand, rencontrer et « entendre directement par les personnes » les conséquences de l'acte subi, produit un fort « impact ». Il s'agit d'une « réelle » prise de conscience du vécu de la victime et des conséquences subies qui émerge, génératrice d'une sensibilité et d'une réceptivité au vécu de l'autre, la victime. De tels changements ont notamment été favorisés par l'intensité émotionnelle de l'échange.

Le travail de Marc et de Denis avec des professionnels du SCC sur le développement de leurs aptitudes empathiques, de respect, d'écoute et de considération de l'autre, de la victime, les conduit aussi à une certaine ouverture émotionnelle à la perspective des victimes.

Cette ouverture émotionnelle des participants à l'égard des victimes s'accompagne de changements émotionnels-cognitifs. Chez tous, une telle ouverture traduit l'éveil et le développement de facultés *empathiques* ainsi qu'en parallèle, le développement de *culpabilité*. L'émergence et la croissance d'*empathie* et de *culpabilité* semblent véhiculer un *changement de perception* à l'égard de la victime, mais également vis-à-vis d'eux-mêmes. Un lien semble alors exister entre un changement de perception à l'égard de la victime et un changement de perception vis-à-vis de soi, chez les interviewés. Il ressort chez les participants que leur *empathie*, émergeant suite aux sensibilisations vécues, soit en lien/ favorise le développement de leur *culpabilité* et d'une perception d'eux-mêmes

⁵ « Action qui consiste à déclencher une réaction suite à l'exposition à une substance ou à tout autre stimulus », définition extraite du dictionnaire de français Larousse en ligne.

dénigrante. Cette hypothèse rejoint les résultats de certaines études, mettant en évidence un lien entre éveil et développement de l'empathie et de la culpabilité chez le contrevenant, quant à la question d'un préalable émotionnel dans l'optique d'une réparation (Tangney, 1991 ; Tangney et Dearing, 2002 ; Jackson, 2009).

Les exemples d'Alain et de Bertrand, qui ont rencontrés une/leur victime, mettent en évidence que le développement d'empathie et de culpabilité semble être révélateurs d'un sentiment de responsabilisation du contrevenant envers leurs agissements criminels. À la lumière de ces propos, il est émis l'hypothèse que l'éveil et le développement d'empathie/de culpabilité chez le contrevenant pourrait être en lien avec l'apparition d'un sentiment de responsabilisation de sa part. Les participants ne sont plus centrés sur leur souffrance, ils s'ouvrent à celle de la victime. Ils sont ouverts et motivés pour réaliser une expérience de JR. Ils paraissent « prêts » à réaliser une expérience de JR. Cet aspect rejoint la perspective de Rossner (2012) qui souligne que si la JR fonctionne pour certains contrevenants adultes, c'est notamment parce que l'intervention s'est produite au bon moment dans leur vie pour permettre un impact significatif. Nous précisons que « ce bon moment » chez les participants fait référence à l'état de leurs capacités émotionnelles et cognitives à pouvoir être ouvert à soi, à l'autre et la victime.

2.3 Ouverture émotionnelle et expérience de JR

Les participants ont tous souligné le sentiment d'avoir vécu une expérience particulière en étant contact direct avec les victimes. Ils l'expliquent notamment par le fait qu'il s'agit d'une rencontre d'émotions et de perceptions. Les échanges émotionnellement intenses paraissent favoriser la création d'un lien significatif entre les participants.

L'expérience de JR construite sur un lien de confiance significatif

Il émane des résultats que l'expérience de JR est bâtie sur un lien de confiance perçu comme significatif par l'ensemble des interviewés. Selon les interviewés, quelles sont les différentes dimensions constituant un tel lien ? Pour certains, pour qu'il soit présent, il doit être construit sur une *volonté de partage et d'échanges réciproques*. Pour d'autres, il doit reposer sur une authenticité d'*intention* et de *parole*. De telles motivations sont perçues chez les interviewés comme une condition préalable à l'établissement d'un lien de confiance, ainsi qu'un prérequis à l'expérience. Les résultats mettent en évidence le caractère essentiel des dimensions « authenticité avec soi-même » et « authenticité avec la victime ».

De plus, chez tous les participants est mis en lumière qu'un tel lien est construit autour de la perception de réciprocité de vécu, de souffrances, entre les victimes et les contrevenants. Une telle perception est très présente et paraît significative chez les interviewés. Denis par exemple, se reconnaît dans le vécu et l'histoire des victimes, ce qui l'amène à s'identifier à ces dernières. Il semble donc que ce sentiment d'identification, de réciprocité, ait un impact émotionnel chez ce dernier puisqu'il l'amène à être plus réceptif. L'établissement dudit lien de confiance est véritablement significatif pour les participants puisqu'il crée une réelle proximité humaine et émotionnelle entre eux. Ces éléments favorisent l'émergence de changements émotionnels conséquents pour chacun d'eux.

Une expérience productrice de changements émotionnels significatifs

Les résultats mettent en évidence un lien entre intensité émotionnelle de l'échange, instauration d'un lien de confiance et amorce de changements significatifs. Par exemple, vivre une telle expérience amène les participants à un changement de perception à l'égard

des victimes, notamment une meilleure connaissance et compréhension de leur vécu et de leurs ressentis émotionnels. L'échange émotionnel avec les victimes amène également à une prise de conscience accrue et sentie des conséquences criminelles subies. Il semblerait donc qu'une réelle prise de conscience des conséquences soit effectivement liée au ressenti émotionnel vécu par les participants : « (...) *la première personne qui est venue comme me confirmer indirectement toute l'ampleur, mais en émotion, pas en mots.* » ; « *...pis tout le lien avec le dommage, toute la souffrance.* » (Bertrand, à propos d'une victime lors d'un face-à-face)

Les données recueillies nous amènent à préciser que l'émotion échangée et vécue agit tel un vecteur de prise de conscience des actes commis, conduisant à une responsabilisation des participants vis-à-vis de leurs agissements. Il ressort que l'émotion qui est le plus vecteur de prise de conscience et de responsabilisation au sein des expériences, chez les contrevenants, est l'*empathie*. Par exemple, chez Denis qui n'avait pas encore rencontré de victime, l'expérience de RDV, en tant que rencontre émotionnelle, lui a permis de développer ses aptitudes empathiques. Son travail précédent l'avait amené à « *comprendre et analyser* » ce qu'était l'empathie et en quoi elle faisait défaut chez lui : « *C'était quelque chose de bien comprendre, de bien analyser de quoi, et puis sans plus* », mais cette expérience de JR lui a véritablement permis de : « (...) *ressentir ce que les autres vont ressentir quand tu fais des actes* » ; « *ça s'est vraiment concrétisé à partir du moment où y a eu des rencontres avec la justice réparatrice, c'est vraiment ce qui a appuyé l'empathie dans mon cas, se sentir concerné par les conséquences...* »

Nous émettons l'hypothèse qu'un tel échange émotionnel de vécu et de souffrance entre les participants, engendre un lien de confiance significatif où se développe un sentiment d'identification, au vécu et à la souffrance de l'autre, de la victime. Ceci aurait un fort impact émotionnel chez les contrevenants, développant leur réceptivité émotionnelle et leur faculté empathique. Ces éléments joueraient alors un rôle d'importance dans l'émergence de changements cognitifs et émotionnels significatifs chez les participants, telle que leur responsabilisation vis-à-vis de leurs agissements.

L'émotion : un vecteur de « réparation » et de « transformation » au sein de l'expérience de
JR

L'expérience, avec tous les changements émotionnels significatifs engendrés, apparaît comme étant synonyme de cheminement et de réparation chez les participants, tant vis-à-vis d'eux-mêmes, que des victimes. Par exemple, le contact et le regard de la victime, soit le partage de sa colère et de sa souffrance, ont permis à Bertrand de cheminer plus profondément. Également, le contact avec la victime est perçu par Bertrand comme un indicateur de sa propre réparation et de son cheminement. Il émane des résultats que pour être réparatrice, l'expérience doit être bâtie sur des motivations « sincères et authentiques ». Ce qui signifie que les participants doivent être prêts à accueillir les propos et les émotions des victimes, en toute sincérité et authenticité. Également, il semble que la perception de la victime ait un impact tout particulier vis-à-vis de la perception des contrevenants vis-à-vis d'eux-mêmes et de leurs actes. Un changement de perception de soi peut être introduit à travers la perception de l'autre sur soi : « *La vision que j'ai de moi-même, elle se modifie par rapport au regard que les autres posent sur moi.* » (Marc)

La question du pardon présente chez Alain, Marc et Bertrand au sein de l'expérience de JR, permet d'illustrer particulièrement cette hypothèse. Pour Marc, le pardon signifie : « (...) *ce n'est pas d'oublier quelque chose, mais c'est d'apprendre à vivre avec nos blessures.* » Pour ces trois participants, il y aurait un lien entre diminution de leur sentiment de culpabilité et pardon de la part des victimes, leur permettant alors de cheminer

un peu plus sur la voie de leur propre pardon, de leur propre réparation. Cela met en lumière que réparation du contrevenant et réparation de la victime paraissent intrinsèquement liées. Chez Alain, culpabilité et dénigrement de soi étaient associés à un sentiment d'impuissance, à l'impossibilité de réparer. L'expérience de JR, à travers le lien de confiance significatif établi, a permis d'opérer un changement radical chez Alain. Elle l'a conduit à se pardonner, à se libérer du poids de sa culpabilité. Elle l'a donc amené à cheminer un peu plus sur la voie de sa propre réparation. Dans la littérature, la question du pardon est principalement abordée en fonction de ses potentiels effets réparateurs à l'égard de la victime (diminution des risques de revictimisation), et moins vis-à-vis de ceux du contrevenant (Gehm, 1998 ; Doak, 2011). S'il est souligné que le pardon possède un rôle expiatoire à l'égard du contrevenant, il est surtout mis l'accent sur son rôle « *cathartique* » pour la victime, en ce qu'il permet de dissiper les sentiments de *haine*, de *colère*, les ressentiments, le sentiment de *culpabilité* et de *haine/dégoût* envers soi-même, éprouvés chez de nombreuses victimes, notamment celles d'inceste et d'agressions sexuelles (Doak, 2011, p.449). Dans cette recherche, nous insistons sur l'importance du pardon, du côté du contrevenant, en ayant toutefois mis en évidence que pardon de la victime et du contrevenant paraissent intrinsèquement liés. Cheminer avec la victime dans le cadre d'une expérience de JR, apparaît ainsi chez certains comme une étape fondamentale et nécessaire au sein de leur cheminement, permettant de clore ledit cheminement.

Si *cheminer* est synonyme de *réparation* pour les contrevenants et que leur réparation et celle de la victime sont intrinsèquement liées, alors l'expérience de JR apparaît comme une étape d'importance voire fondamentale en matière de réparation, au sein du cheminement émotionnel des contrevenants. D'ailleurs, au sein de leur processus réparateur, l'expérience est vécue tel un point tournant, particulièrement comme un « point tournant émotionnel » (tant cognitif, émotionnel que comportemental), par les interviewés. En effet, des résultats il ressort que l'expérience de JR a été vécue tel un changement « total » de « l'être » : « (...) *c'est pas juste on va changer une chose, (...) la justice réparatrice c'est quelque chose où c'est la totalité de l'être qui change parce que c'est le regard qu'on a, c'est la façon dont on perçoit les choses, c'est la façon dont on les vit, dont on les ressent...Donc c'est de tout changer ça en même temps. C'est pour ça que (...) c'est un long processus.* » (Marc)

Nous considérons en ce sens que l'expérience de JR a été « émotionnellement transformative » pour les participants, puisque les émotions d'anxiété, de peur et de culpabilité majoritairement présentes au départ, ont fait place à l'empathie, à des sentiments de solidarité et de confiance, au cours de l'expérience. De ce cheminement émotionnel résulte une transformation émotionnelle et cognitive, soit une réparation, tant chez la victime que chez le contrevenant.

« (...) *l'outil le plus puissant que j'ai eu a porté de main, c'est la justice réparatrice.* » (Denis)

Le chapitre se termine avec la présentation de l'état émotionnel des participants suite à l'expérience de JR réalisée. Cela permet de mettre en lumière que le cheminement émotionnel de ces derniers continue, qu'il s'agit du travail de toute une vie. Une mise en perspective entre leur état émotionnel initial de fermeture et leur état d'ouverture émotionnelle actuel est ainsi possible. Les participants ressentent encore des émotions (tant vis-à-vis d'eux-mêmes qu'en général) qui peuvent paraître divergentes (tant des émotions positives que négatives). En effet, sont présentes des émotions négatives chez

tous les participants, tel un « poids » émotionnel qui a diminué, mais qui est actuel (culpabilité, honte, remords).

Le chapitre suivant (cinquième chapitre) constitue une discussion-analyse de nos résultats. Nous proposons d'identifier le concept de « point tournant émotionnel » pour mieux comprendre les changements qui s'opèrent dans les trajectoires émotionnelles étudiées. Cette notion constitue la clé de voûte du cheminement réparateur. Elle est présentée comme étant à la fois un *préalable émotionnel* en JR, ainsi que les *effets réparateurs* des expériences.

IV – ÉTUDE DES « POINTS TOURNANTS ÉMOTIONNELS » (PTE), CLÉ DE VOÛTE DU CHEMINEMENT RÉPARATEUR

Chez tous les participants deux moments ont été vécus explicitement comme des PTE. Il s'agit du passage d'un état de fermeture à un état d'ouverture émotionnelle (amorçant leur cheminement émotionnel), ainsi que de l'expérience de JR.

Dans un premier temps, pour mieux définir le concept de PTE, nous le comparons à la notion de point tournant présente au sein de la littérature criminologique et sociologique. Cette démarche nous permet d'exposer par la suite ses éléments constitutifs relatifs à sa nature et à ses caractéristiques. Ainsi, l'étude de ces deux PTE révèle que deux aspects seraient propres à la constitution d'un PTE. D'un côté, des éléments apparaissent comme des *préalables* nécessaires pour favoriser l'amorce de PTE (comme une ouverture émotionnelle à soi et à l'autre, l'établissement d'un lien de confiance, le critère d'une intensité émotionnelle) ; de l'autre des composantes paraissent être les *critères constitutifs* d'un PTE (l'émergence de changements émotionnels significatifs). Par *changements émotionnels significatifs* est entendu *un changement durable du participant sur trois composantes : les émotions au sens strict, la dimension cognition/perception (le rapport à soi-même, aux autres, à la victime, au délit), et l'aspect comportemental (vis-à-vis de soi-même, du délit, des autres, de la victime)*. Il s'agit de l'ensemble des répercussions émotionnelles significatives qui *émergent* suite à la *réunion des critères préalables* précédemment développés. Ces changements sont dits *constitutifs* d'un PTE chez les interviewés.

Dans un deuxième temps, nous étudions le lien entre PTE et réparation. Tout d'abord, un PTE apparaît comme un *élément constitutif et substantiel* d'une expérience de JR. Il est considéré à la fois comme un *outil d'évaluation/indicateur* des effets réparateurs et les *effets réparateurs* eux-mêmes. En effet, les changements émotionnels significatifs au sein de l'expérience de JR ont été vécus par les participants comme étant *réparateurs, voire transformateurs*, ce qui a généré un PTE au sein de leur cheminement. Ce PTE est donc révélateur des *effets/résultats* de l'expérience, il représente les *effets réparateurs/transformatifs* de la rencontre. Ensuite, nous avons mis en lumière le lien existant entre PTE et empathie, entre PTE et la question d'un préalable émotionnel en vue d'un programme réparateur. L'analyse des données empiriques sur les principaux *effets réparateurs* des expériences de JR, révèle que l'émotion qui joue un rôle principal en tant que vecteur de changements émotionnels significatifs au sein de l'expérience de JR est l'*empathie*. Il s'agit d'ailleurs d'une faculté/aptitude émotionnelle et non d'une émotion au sens strict (Favre et coll., 2005). L'*empathie* joue un rôle d'importance dans *l'émergence de changements cognitifs/émotionnels significatifs* chez les contrevenants. Son rôle apparaît concrètement à l'égard de quatre éléments : *le pardon, la culpabilité, la motivation des participants, et une responsabilisation vis-à-vis des agissements commis*.

La faculté empathique à l'égard de la réalisation de l'expérience, apparaît également comme un préalable émotionnel chez tous les participants. En effet, le cheminement émotionnel des contrevenants s'est constitué d'une réparation préalable à la rencontre (premier PTE) ainsi que d'une réparation durant l'expérience de JR (deuxième PTE), qui d'ailleurs nous est apparue comme étant intrinsèquement liée à celle de la victime. En ce sens, la question d'un préalable émotionnel (et notamment du développement préalable de l'empathie), soit d'une certaine ouverture émotionnelle à soi, à ses agissements et aux autres, nous apparaît comme étant fondamentale pour mieux comprendre les effets et la « réussite » de la justice réparatrice. Nous rejoignons à travers ce constat la majorité des études relatives à la question d'un préalable émotionnel chez le contrevenant dans une optique de réparation (Tangney, 1991 ; Tangney et Dearing, 2002 ; Jackson, 2009). Précisons qu'en nous positionnant en faveur d'un développement préalable et prédominant de l'empathie (et non de la honte et/ou de la culpabilité), nous rejoignons une perspective qui est, encore à l'heure actuelle, plutôt minoritaire (Pepinsky, 1998 ; Harris et coll., 2004). Au sein du premier PTE, nous avons pu constater l'éveil et le développement de l'empathie chez les participants envers eux-mêmes, au sein du second il s'agissait du développement de l'empathie envers une/leur victime. Nous conseillerions donc de favoriser l'implantation d'accompagnements, de programmes réparateurs *préparatoires* visant l'éveil et le développement chez les contrevenants/ex-contrevenants de leurs facultés *empathiques* (à l'égard d'eux-mêmes, des autres, de leur proche et de la victime).

CONCLUSION

L'objectif général de notre étude était d'explorer et de décrire le cheminement émotionnel d'ex-contrevenants engagés dans un processus réparateur. Afin d'y répondre nous avons dans un premier temps (premier objectif spécifique) décrit et examiné le matériel émotionnel impliqué dans le cheminement des participants, à travers l'étude de trois dimensions émotionnelles (cognition/émotions au sens stricte/ comportement). L'analyse systématique des résultats relatifs à ces trois dimensions a permis de faire émerger deux périodes émotionnelles distinctes, au sein des trajectoires de vie des participants.

La première période est caractérisée par une fermeture émotionnelle chez les interviewés vis-à-vis d'eux-mêmes, des autres et de leur agissements criminels. Les participants sont fermés de manière substantielle (fermeture cognitive, comportementale et émotionnelle). L'absorption de drogues et/ou d'alcool et l'entretien de pensées, valeurs, croyances déviantes/inadéquates fortes, apparaissent comme étant les principaux facteurs jouant un rôle dans le maintien de ce « cercle vicieux émotionnel » de fermeture. Ce schéma engendre et entretient déni, fuite au regard de la réalité des agissements criminels et de ses conséquences chez les interviewés.

La seconde période est caractérisée par une ouverture émotionnelle des participants, d'abord vis-à-vis d'eux-mêmes, de leurs agissements criminels, puis des autres et de leur/une victime. Une fois que les contrevenants se sont ouverts émotionnellement de manière conséquente vis-à-vis d'eux-mêmes et de leurs agissements, ils éprouvent la motivation et le besoin de continuer à s'ouvrir et d'agir dans l'optique de leur propre réparation puis celle de l'autre. Cette période émotionnelle se caractérise par des changements émotionnels, cognitifs et comportementaux importants (éveil d'empathie, de culpabilité, d'une perception de soi qui se modifie). Cette ouverture graduelle amène les participants à réaliser une expérience de JR. Cette expérience a engendré chez eux des changements émotionnels significatifs, vecteurs pour eux de réparation voire de « transformation ».

L'analyse en profondeur des changements émotionnels présents au sein de ces deux périodes a permis de faire émerger un nouveau concept, celui de *point tournant*

émotionnel (PTE). Ce concept cristallise les résultats relatifs à nos deuxième et troisième objectifs spécifiques. Nous avons retracé, les trajectoires de vies émotionnelles des ex-contrevenants en mettant l'accent sur la « structure » émotionnelle, soit sur l'aspect « transitions émotionnelles » des trajectoires (deuxième objectif spécifique). Cette étude nous a permis de faire ressortir que deux événements ont particulièrement été vécus comme des PTE par les participants (le passage d'un état de fermeture émotionnelle à un état d'ouverture émotionnelle et l'expérience de JR). Les PTE se caractérisent par l'émergence de changements émotionnels significatifs chez les participants. Cela signifie qu'ils sont révélateurs de changements à la fois cognitifs, comportementaux et émotionnels. Les résultats relatifs aux PTE, nous ont également permis de répondre au dernier sous objectif proposé. Ils nous ont en effet amené à explorer le lien, au sein des cheminements émotionnels à l'étude, entre la dimension émotionnelle et les effets réparateurs (troisième sous objectif). L'analyse de nos données révèle que cette notion de PTE, dans une perspective réparatrice, possède un rôle et une place fondamentale sur plusieurs aspects. D'une part, un PTE est constitutif des effets réparateurs au sein des expériences de justice réparatrice. D'autre part il est également un préalable à la réalisation d'une expérience de justice réparatrice. En ce sens, un PTE constitue à la fois un outil/moyen pour évaluer les effets réparateurs ainsi que les effets réparateurs eux-mêmes. L'empathie est l'aptitude émotionnelle qui a été considérée comme étant la plus vectrice de changements émotionnels chez les participants, d'effets réparateurs et donc de PTE.

Ainsi, grâce au nouvel éclairage de notre analyse, nous amenons de véritables précisions sur ce qui est entendu par « réparation » et « effets réparateurs » au sein des pratiques. De ce fait, nous proposons des éléments de réponses sur ce qui « se cache » derrière l'efficacité des expériences de JR. Ceci nous permet de proposer des pistes pour améliorer pratiquement la manière dont est vécu le processus réparateur chez les contrevenants, et plus largement leur cheminement. En effet, comment est-il possible d'envisager une préparation et une sélection adéquates des participants ainsi qu'une évaluation des expériences de JR si les significations de « réparation »/« effets réparateurs » et de « réussite des expériences » sont nébuleuses ?

Il ressort ainsi que les expériences de JR s'inscrivent au sein d'un long processus émotionnel. Il est alors pertinent de les aborder en considérant le cheminement émotionnel préalable des participants. Ce cheminement apparaît comme étant lui-même un facteur explicatif quant à la « réussite » desdites expériences. Le processus de JR se caractérisant par plusieurs « réparations » (plusieurs PTE), cela nous conduit à redéfinir la notion de « réparation ». Il conviendrait de ne plus parler d'« expérience de JR » au sens strict, mais plutôt de « processus réparateur ».

L'étude du champ de l'émotion semble donc renvoyer à l'humanité de chacun, à notre essence humaine. Si nous ne tenons pas compte de nos émotions, si nous sommes « déconnectés » de nous-mêmes, alors ne risquons-nous pas de faire émerger peine et souffrance envers nous-mêmes et les autres ? L'émotion n'est-elle pas le miroir de l'*alter* et celui de mon humanité ? Pour Hegel, le fait d'être reconnu comme Homme par autrui ne s'ajoute pas à une humanité déjà pleinement constituée, mais permet au contraire de faire naître cette dernière. Je ne deviendrais humain qu'à travers l'humanité qu'autrui projette sur moi, à travers le regard qu'il porte sur moi (Amyot et Bille, 2004). Comme le disait Bachelard « c'est par le regard de l'autre que l'humanité se réalise, le moi s'éveille par la grâce du « toi »⁶.

⁶ Amyot et Bille, 2004, p.136.